

52 MW de plus dans le portefeuille canadien de Boralex

Montréal (Québec), le 11 novembre 2015 – Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») (TSX: BLX) est heureuse d'annoncer la mise en service commerciale du projet éolien Témiscouata II, situé dans le Bas-Saint-Laurent au Canada, d'une puissance installée de 51,7 MW.

Patrick Lemaire, président et chef de la direction, a tenu à souligner « que c'est le travail exemplaire de nos équipes qui a permis de réaliser ce projet selon le budget et plus rapidement que l'échéancier prévu. »

Doté d'un contrat avec Hydro-Québec d'une durée de 20 ans, la construction de ce projet aura entraîné des retombées directes d'environ 30 M\$ dans la région du Bas-Saint-Laurent dont 5 M\$ dans la région du Témiscouata. De plus, jusqu'à 200 travailleurs auront été employés pendant les deux années de construction dont, en moyenne, 40 % provenait de la région du Bas-Saint-Laurent. Boralex versera des contributions volontaires d'environ 250 000 \$ par année à la MRC de Témiscouata.

Rappelons que ce projet, attribué en 2008 par Hydro-Québec Distribution à l'occasion de l'appel d'offres de 2 000 MW d'énergie éolienne lancé en 2005, était initialement prévu être réalisé en Montérégie. Boralex a acquis, en 2012, le contrat d'approvisionnement en électricité auprès d'un autre promoteur. Monsieur Lemaire mentionne d'ailleurs que « la créativité de Boralex et son approche respectueuse de développement lui ont permis de mener à terme ce projet. »

Juxtaposé au parc éolien communautaire Témiscouata I, dont la MRC de Témiscouata est partenaire, ce projet est le deuxième de Boralex dans la région du Bas-Saint-Laurent sur des terres publiques des municipalités de Saint-Elzéar-de-Témiscouata et de Saint-Honoré-de-Témiscouata.

À propos de Boralex

Boralex développe, construit et exploite des sites de production d'énergie renouvelable au Canada, en France et aux États-Unis. Un des leaders du marché canadien et premier acteur indépendant de l'éolien terrestre en France, la Société se distingue par sa solide expérience d'optimisation de sa base d'actifs dans quatre types de production d'énergie – éolienne, hydroélectrique, thermique et solaire. Boralex s'assure d'une croissance soutenue grâce à son expertise et sa diversification acquises depuis vingt-cinq ans. Les actions et les débetures convertibles de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous les symboles BLX et BLX.DB.A respectivement. Pour de plus amples renseignements, visitez www.boralex.com ou www.sedar.com.

Mise en garde à l'égard d'énoncés prospectifs

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection particulière. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les projections ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent, mais non de façon limitative, l'effet général des conditions économiques, la disponibilité et l'augmentation des prix des matières premières, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, la capacité de financement de la Société, les changements négatifs dans les conditions générales du marché et des réglementations affectant son industrie, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir, sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations soient faites.

Aucune assurance ne peut être donnée quant à la concrétisation des résultats, du rendement ou des réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder une confiance exagérée à ces déclarations prospectives. À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

– 30 –

Pour de plus amples renseignements :

Médias

Patricia Lemaire
Directrice, affaires publiques et communications
Boralex inc.
(514) 985-1353
patricia.lemaire@boralex.com

Investisseurs

Marc Jasmin
Directeur, relations investisseurs
Boralex inc.
(514) 284-9868
marc.jasmin@boralex.com